Image not found or type unknown

Congés Maternité - Poste remplacé par un CDI

Par **pascale91**, le **10/04/2024** à **11:54**

Bonjour,

Salariée cadre d'une entreprise agroalimentaire en congés maternité, j'ai été remplacée par un CDI depuis le 01.01.2024 (pendant mon congé pathologique) - l'intitulé du poste est identique au mien.

Je suis sensée reprendre prochainement, que faire ?

Par **janus2fr**, le **10/04/2024** à **12:38**

Bonjour,

Le code du travail prévoit :

[quote]

Article L1225-25
Version en vigueur depuis le 01 mai 2008

A l'issue du congé de maternité, la salariée retrouve son précédent emploi ou un emploi similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente.

[/quote]

Votre employeur n'est donc pas obligé de vous redonner le même poste, mais un poste similaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés